

## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-01

#### Budget primitif 2017

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine

Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,

Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.

Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

En application des articles L 2312.1 et L 5722.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2017 du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

Le total du budget primitif pour 2017 s'établit à 722 688.68€ contre 698 904.72€

Le budget proposé comprend les chapitres suivants :

### **Budget principal**

#### ***Section de fonctionnement***

	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	226 350.00 €	
012 Charges de personnel	250 000.00 €	
65 Autres charges de gestion courante	36 700.00 €	
66 Charges financières	1 000.00 €	
74 Dotations et participations		498 232.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	19 531.00 €	87 087.34 €
023 Virement à la section d'investissement	51 738.34 €	
<b>TOTAL</b>	<b>585 319.34 €</b>	<b>585 319.34 €</b>

#### ***Section d'investissement***

	Dépenses	Recettes
20 Immobilisations incorporelles	12 600.00 €	
21 Immobilisations corporelles	36 600.00 €	
23 Immobilisations en cours	1 082.00 €	
10 FCTVA		100.00 €
13 Subventions d'investissement		66 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		/
040 Opérations d'ordre entre sections	87 087.34 €	19 531.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		51 738.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 369.34 €</b>	<b>137 369.34 €</b>

### **Les recettes réelles de fonctionnement :**

Elles s'établissent à 498 232 € contre 603 355€ au BP 2016,

- La participation des communes et groupement de communes : 297 213.00€ (majoration de 0.5% appliquée)
- Les subventions (de l'Agence de l'Eau et des Fonds Européens) attendues pour les postes et le programme d'entretien 2016 : 131 993€
- Les subventions attendues pour l'entretien et les travaux réalisés en 2016 (CR, CG, Agence de l'eau) : 41 026€
- Les subventions attendues pour les études : 28 000€

**Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement :**

L'amortissement des subventions d'équipements est estimé à 87 087.34€, inscrits au chapitre 042.

**Les dépenses réelles de fonctionnement :**

Elles s'élèvent à 514 050 € contre 544 500€ en 2016

**Les principaux éléments des charges à caractère général :**

Diverses charges de fonctionnement dont :

- Les pêches électriques sur différents sites : 5 000 €
- L'enquête publique « espace de liberté à Varanges » ainsi que la communication autour du projet : 12 000€
- Le plan de communication du Syndicat : 2 700 €
- Le suivi après travaux à Velars sur Ouche : 4 200 €
- Les frais de pose des repères de crues : 5 200 €
- Les travaux sur le Bassin : 114 750 € (contre 198 000 € en 2016) répartis comme suit :
  - \* 60 000 € TTC sont inscrits pour le programme pluriannuel d'entretien de l'Ouche aval, la Geline et le ruisseau d'Antheuil.
  - \* 8 000 € TTC sont inscrits pour l'aménagement du déversoir de Veuvey pour la continuité.
  - \* 6 750€ TTC sont inscrits pour la restauration du ruisseau de Semarey.
  - \* 20 000€ TTC sont inscrits pour la mise en place d'épis sur l'Ouche à Crimolois,
  - \* 20 000€ TTC sont inscrits pour les travaux urgents,

**Les charges de personnel** s'élèvent à 250 000.00€ en légère progression par rapport au BP 2016 avec notamment l'impact des mesures nationales et locales d'augmentation des cotisations patronales et de revalorisation salariale et indemnitaire.

**Les autres charges de gestion courantes** s'élèvent à 36 700 € contre 43 100 € en 2015. L'évolution s'explique par une baisse de la participation au programme prévisionnel de communication inscrit au contrat de nappe.

**Les autres charges financières restent inchangées en 2016**, soit 1000 € inscrits

**Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement :**

La dotation aux amortissements des immobilisations est estimée à 19 531 €, inscrits au chapitre 042.

**Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 51 738.34 €**

**Les recettes réelles d'investissement :**

- Subventions d'investissement : 66 000 € répartis entre le financement de l'acquisition et de l'aménagement des terrains de la BA 102, le financement de la station hydrométrique et le financement de l'étude «Espace de liberté à Varanges ».
- Dotations du fond de compensation de la TVA : 100 €

**Les opérations d'ordre en recettes d'investissement :**

L'amortissement des immobilisations est estimé à 19 531 €, inscrits au chapitre 040.

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 50 282 €

- 600 € sont prévus pour l'achat de logiciel.
- Un crédit de 3 100 € est prévu pour poursuivre l'acquisition de parcelles riveraines de l'Ouche.
- 2 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un panneau pédagogique dans le cadre du plan de communication.
- 1 500 € sont inscrits pour l'acquisition de matériel informatique et mobilier divers en cas de besoin.
- 12 000 € sont inscrits pour le solde de l'étude « Espace de liberté à Varanges »
- 30 000 € sont inscrits pour l'aménagement et le bornage des terrains de la BA102 dont le SBO est propriétaire  
(Acte signé en janvier 2016)
- 1 082 € sont inscrits pour la signalisation des terrains appartenant au Syndicat.

**Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement :**

La dotation aux amortissements des subventions d'équipements est estimée à 87 087.34€, inscrits au chapitre 040.

Le Comité, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2017 par chapitre selon le tableau ci-dessus et le document budgétaire annexé.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Bourgogne-Franche-Comté  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durnerin*

Christine DURNERIN



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-02

#### Protection sociale – Mutuelle groupe

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CAMBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

VU La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires  
 VU La Loi 83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 88/2,  
 VU Le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Considérant la délibération 2014-01 du 16 janvier 2014 relative à l'adhésion à la Fédération Française de Gestion des Milieux Aquatiques  
 Considérant la forte augmentation des taux de cotisations, il convient de délibérer

- pour adopter la participation à la mutuelle de groupe négociée et proposée par la FFGMA, pour l'ensemble des agents de la collectivité selon les modalités définies comme suit :

Catégorie de l'agent	Cotisation mensuelle	Part salariale	Participation Sbo (50% financés par Agence de l'eau)
Isolé	4.23 % du plafond de la SS	30% de la cotisation	70% de la cotisation
Famille	8.07 % du plafond de la SS	30% de la cotisation	70% de la cotisation

- pour adopter les frais d'adhésion tels que demandés par la cours des comptes. Les frais d'adhésion comprennent l'adhésion, les frais de gestion, et les frais de traitement. Ils feront désormais l'objet d'une facture annuelle distincte.

- pour résilier le contrat de mutuelle groupe au 30 juin 2017 comme convenu avec les agents.

Il est précisé que le montant des cotisations et la participation de la collectivité feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque le montant du plafond de la sécurité sociale sera revalorisé.

#### Le conseil après avoir délibéré, décide

1. d'approuver la participation à la mutuelle proposée par la FFGMA selon les modalités définies,
2. d'approuver les frais d'adhésions
3. d'autoriser la Présidente à verser à l'organisme les dépenses en résultant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de sa décision.

#### Vote

Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Département

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durnern*

Christine DURNERN



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-03

#### Plan de financement des postes SAGE, Contrat de Bassin et Technicien de rivière

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### **Etaient présents avec voix délibératives**

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### **Etaient excusés**

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DRAIN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

La Présidente rappelle que le SBO emploie deux chargés de mission pour l'animation du SAGE et du Contrat de Bassin de l'Ouche, et un Technicien de rivière

**L'animateur SAGE** est chargé du suivi et de la mise application du SAGE :

- création des outils nécessaires à sa mise en application (études, bases de données...),
- accompagnement des collectivités et autres maîtres d'ouvrages pour la prise en compte des dispositions et des règles du SAGE dans les différents domaines d'application (eau-assainissement, plans locaux d'urbanisme, programmes d'aménagement urbain, installations classées, prévention des inondations...)
- rédaction des avis de la CLE sur les dossiers soumis dans le cadre des opérations soumise à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- communication autour du SAGE,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux
- suivi des actions du Contrat de Bassin en lien avec le SAGE.

**L'animateur Contrat** de Bassin est chargé du suivi et de la mise en application du Contrat de Bassin :

- engagement des programmes d'études et de travaux,
- concertation avec les acteurs locaux pour l'engagement des actions du contrat,
- communication autour des actions réalisées,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux

**Le technicien de rivière** a en charge l'élaboration :

- des programmes de travaux d'entretien des cours d'eau
- de la maîtrise d'œuvre de certaines opérations (restauration morphologique)
- de chantier interne en régie directe
- du suivi de travaux urgents (assurer le libre écoulement des eaux, opération d'enlèvements d'embâcles)
- de conseil auprès des tiers (collectivités, propriétaires riverains, exploitants agricoles...)

Le plan de financement prévisionnel 2017, pour les 3 postes, est établi comme suit :

Animation	SAGE	CB	Technicien
<b>TOTAL DES DEPENSES - Salaires et charges</b>	<b>75 900</b>	<b>50 200</b>	<b>49 700</b>
Agence de l'eau – 50% des charges de personnel	37 950	25 100	24 850
FEDER – 30% de l'assiette*	8 372	14 009	13 870
SBO	29 578	11 091	10 980

\* l'assiette est définie par le règlement mis en place par la région : taux horaire dédié aux réalisations, sur justification de 8 réalisations conformes.

**Les frais de fonctionnement sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 15% du salaire chargé.**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

#### Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durnerin*

Christine DURNERIN



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-04

#### Plan de communication 2017 – Plan de financement

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Le plan de communication est destiné à faire connaître le territoire aux élus locaux, et à mettre en valeur le SAGE et les actions du Contrat de Bassin. Il bénéficie à l'image de la collectivité, au développement de sa notoriété ainsi qu'à une information élargie sur les opérations conduites par le SBO.

Les opérations projetées sont :

1. La visite de bassin

Cette visite est destinée à faire se rencontrer les acteurs des différents sous bassins et à échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres. La formule proposée chaque année depuis 2011 est un succès auprès des conseillers syndicaux. Elle est renouvelée en 2017.

2. Les rendez-vous pédagogiques

Ils consistent en des visites de terrain sur une demi-journée avec les élus du conseil syndical. Organisés sur le bassin de l'Ouche ou à l'extérieur, ils permettent d'aborder des problématiques particulières ou de visiter des travaux réalisés par le syndicat.

3. - Panneau pédagogique

Un budget est réservé à la mise en place d'un panneau pédagogique, pour expliquer le but d'une restauration effectuée par le syndicat ou d'une non-intervention, surtout sur un lieu de passage. L'installation d'un panneau pédagogique est prévue à Fauverney au niveau d'une parcelle riveraine de l'Ouche, acquise par le SBO. Il permettra d'expliquer la démarche foncière du syndicat pour restaurer la dynamique naturelle de l'Ouche et la protection en technique douce en cas d'enjeux (urbain ou autre).

	€ TTC	Financement
Visite de bassin en bus	1 500	
Rencontres de terrain	200	
Panneau pédagogique	3 000	
<b>TOTAL</b>	<b>4 700</b>	50% Agence de l'eau, 50% SBO

**Pour l'année 2017, le plan de communication est estimé à 4 700 € TTC.**

Le plan de financement tel que présenté est clairement dans les objectifs de communication et d'information abordés dans les dossiers préalables des deux procédures *SAGE* et *Contrat de Bassin* que le SBO s'est engagé à porter.

Les crédits sont inscrits au budget primitif. Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE le projet de plan de communication tel que présenté par Madame la Présidente,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Bourgogne-Franche-Comté  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durner*

Christine DURNER



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-05

#### Etude de faisabilité pour la restauration de l'Arvo - Demande de subvention

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CAMBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

L'Arvo est un affluent situé à La Bussière sur Ouche et traversant la propriété de l'Abbaye de La Bussière avant de rejoindre l'Ouche en rive gauche.

Cet affluent est dégradé par un ensemble d'éléments :

- suppression de la ripisylve
- piétinement des bovins sur de longs secteurs en continu
- homogénéisation des faciès d'écoulement par une multiplication de micro seuils
- déconnexion de l'Arvo à l'Ouche par les ouvrages hydraulique de l'Abbaye de La Bussière.

Le Contrat de Bassin fixe un objectif de restauration de la continuité en aval de l'Arvo (fiche « IV.3 Continuité Arvo ») afin de répondre au programme de mesure du SDAGE qui en fait une priorité. En 2012, un état de la complexité des ouvrages et de leur aménagement nécessaire pour y restaurer la continuité piscicole et sédimentaire a été réalisé en interne. Ce premier travail a permis de relever de nombreuses contraintes, levant des incertitudes quant à la faisabilité de ce projet et la nécessité de prendre en compte le mauvais état morphologique de l'Arvo.

Afin de statuer sur une stratégie d'action et d'élaboration d'avant projet sommaire, le SBO souhaite faire réaliser une étude de définition pour la restauration morphologique et la continuité écologique de l'Arvo.

Le coût de cette étude est estimé à 6 000 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif. Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20% du TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

#### Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

Christine DURNER



**Comité syndical  
Séance du 08 mars 2017**

**Délibération n° 2017-06**

**Aménagement du déversoir de Veuvey pour la continuité écologique-  
Demande de subvention**

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

**Etaient présents avec voix délibératives**

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

**Etaient excusés**

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DRAIN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Le barrage communal de Veuvey sur Ouche est situé sur le secteur de l'Ouche classé en liste 2 par arrêté préfectoral du 19 juillet 2013, il est donc concerné par la mise au norme des ouvrages : « *tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste en annexe selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs* ».

A ce titre, la commune de Veuvey-sur-Ouche, propriétaire, et le SBO souhaitent réaliser en co-maitrise d'ouvrage les travaux d'aménagement du seuil en travers de l'Ouche pour y restaurer la continuité piscicole, sous réserve de l'accord des co-propriétaires des ouvrages hydrauliques liés au barrage, et de l'accord administratif au titre de la loi sur l'eau.

Les travaux sont estimés à 13 000€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- Commune de Veuvey : 20%
- SBO : 30%
- Agence de l'eau : 50%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNER



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-07

#### Projet de mise en défend des ruisseaux à écrevisses en tête de bassin Demande de subvention

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Le bassin de l'Ouche ne décompte plus que 5 populations d'écrevisse à pattes blanches sur les affluents de l'Ouche (inventaire 2013) pour un total de 8 km de cours d'eau uniquement :

- la Creuse à Châteauneuf (affluent du ru de Commarin),
- la Sirène et ses affluents à Remilly-en-Montagne,
- la Douix et son affluent le ru de Montagny à Malain,
- le ru de Prèle et ses affluents à Savigny-sous-Malain (affluent du ru de Prâlon),
- le ru la Goulotte à Mesmont (affluent du ru de Prâlon)

Le Contrat de Bassin fixe un objectif de préservation des dernières populations d'écrevisse à pattes blanches (fiche « IV.2 Ecrevisses ») par la restauration de son habitat. Un diagnostic des tronçons a été réalisé sur les ruisseaux de la Creuse et le ruisseau de la Prèle dans le cadre d'un Atelier de mise en situation professionnelle des M2 ERE de l'université de Bourgogne. Les actions proposées sont la mise en exclos des cours d'eau, la restauration de la ripisylve, la gestion des obstacles à la circulation des écrevisses, et la sensibilisation des acteurs locaux.

Le SBO souhaite démarrer en 2017 une concertation avec les propriétaires concernés et les travaux de mise en défens pour la protection des populations.

Le coût de ces travaux est estimé à 15 000 € TTC pour les 5 secteurs. Les crédits seront inscrits au budget supplémentaire du SBO. Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau : 50% du TTC
- SBO : 50% du TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

**Vote**

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durner*

Christine DURNER



**Comité syndical  
Séance du 08 mars 2017**

**Délibération n° 2017-08**

**Restauration d'un espace de liberté à Varanges – Organisation d'une enquête  
publique et de la communication liées au projet – Demande de subvention**

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

**Etaient présents avec voix délibératives**

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine

Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,

Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.

Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

**Etaient excusés**

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Par délibération du 3 février 2016, le conseil syndical du SBO a approuvé l'étude d'avant projet définitif pour la restauration d'un espace de liberté à Varanges.

Cette étude engagée en 2016 a permis de définir l'ensemble des conditions de réalisation de ce projet ainsi que les éléments nécessaires à la constitution du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement. Ce projet étant soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, l'organisation d'une enquête publique sera nécessaire.

Le SBO souhaite également faire réaliser plusieurs éléments de communication visant à expliquer les objectifs de ce projet :

- avant travaux pour l'enquête publique, grâce à un support vidéo de présentation du projet basé sur des photos aériennes et un modèle 3D du site
- après travaux, grâce à un panneau implanté sur site, expliquant les modifications réalisées pour restaurer le fonctionnement naturel de l'Ouche.

Le coût de l'enquête publique à venir pour cette opération est estimé à 5 000 € TTC, comprenant la rémunération des commissaires enquêteurs et les frais de publication légale.

Le coût de la communication liée à cette opération est estimé à 7 000 € TTC, comprenant la réalisation du film d'explication du projet dédié aux réunions publiques ainsi que la réalisation du panneau pédagogique qui sera installé sur site après travaux.

Les crédits sont inscrits au budget primitif. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20% du TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

#### Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durner*

Christine DURNER



**Comité syndical  
Séance du 08 mars 2017**

**Délibération n° 2017-09**

**Programme d'entretien de l'Ouche et de ses affluents  
plan de financement 2017 / demande de subvention**

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

**Etaient présents avec voix délibératives**

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

**Etaient excusés**

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DRAIN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Les travaux d'entretien de la végétation rivulaire sur l'année 2017, relatifs à la DIG, concernent les secteurs urbains suivants :

cours d'eau	commune	linéaire (ml)	cout € /ml	HT	TTC	total TTC
Ouche	Dijon Longvic Neuilly les Dijon	12 910	3.00 €	38 730.00 €	46 476.00 €	77 973.00 €
Suzon	Ahuy Fontaine les Dijon Dijon (Nord)	5 990	4.00 €	23 960.00 €	28 752.00 €	
Suzon	Dijon (Sud) Longvic	3 050	0.75 €	2 287.50 €	2 745.00 €	

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, soit une participation de 30% du montant estimatif TTC.

Cours d'eau	Total HT	TVA 20.00 %	Total TTC	Agence RMC - 30%	Autofinancement SBO
Ouche / Suzon	64 977.50 €	12 995.50 €	77 973.00 €	23 391.90 €	54 581.10 €

Le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durner*

Christine DURNER





# Comité syndical Séance du 08 mars 2017

## Délibération n° 2017-10

### Projet d'acquisition foncière – demande de subvention

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni le 08 mars 2017 à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- Sources de l'ouche :

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- Vandenesse :

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- Vallée de l'Ouche :

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- Suzon :

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- Ouche urbaine

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- Ouche aval :

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DRAIN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

La Geline est un cours d'eau non domanial dont la morphologie laisse apparaître de nombreux effondrements de berge ainsi de forts dépôts de limons. De plus, la ripisylve est totalement absente sur certains secteurs.

Afin de limiter les phénomènes d'effondrement il est proposé d'acquérir, en rive droite de ce cours d'eau, sur la commune de Tart le Bas, une bande de 6 m de large sur 700 m de long (85 m au droit de la parcelle cadastrée B 311 et 615 m au droit de la parcelle cadastrée B 312).

Le coût de l'acquisition est estimé à **3 100.00 €**.

Cette acquisition foncière s'inscrit dans un appel à projet intitulé « Initiative de l'agence en faveur de la biodiversité » émanant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Le Comité syndical décide :

- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Bourgogne-Franche-Comté  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-11

#### Projet de plantations – demande de subvention

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Afin d'améliorer la biodiversité au droit des rives de l'Ouche aval il est proposé d'avoir recours à des plantations.

Les deux sites concernés sont Fauverney et Tart le Bas. A Fauverney le projet consiste en l'aménagement d'un terrain appartenant en rive gauche de l'Ouche (plantations de bosquets sur environ 3 000 m<sup>2</sup>). A Tart le Bas le projet est de recréer une ripisylve sur les rives de la Geline (plantations sur 1 400 ml)

Le coût de la plantation est estimé à **18 824.04 €**

Ces plantations s'inscrivent dans un appel à projet intitulé « Initiative de l'agence en faveur de la biodiversité » émanant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Le Comité syndical décide :

- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée,

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,



Christine DURNER



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

17 MARS 2017





## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-12

#### Restauration morphologique de l'Ouche en traversée urbaine : démantèlement d'ouvrage – demande de financement

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*  
Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri
- *Vandenesse :*  
Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,
- *Vallée de l'Ouche :*  
Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,
- *Suzon :*  
Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.
- *Ouche urbaine*  
Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,
- *Ouche aval :*  
Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CAMBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

L'Ouche, dans la traversée de la commune de Longvic, est aménagée par un clapet en métal semi-automatique. Cet ouvrage vieillissant est un frein à la dynamique du cours d'eau.

Il est donc proposé de retirer ce clapet, de rogner les culées en béton et de démanteler la passerelle.

A l'issue de ces travaux plusieurs mois seront consacrés à l'observation de l'évolution du cours d'eau. Les modifications des profils (atterrissements / érosions) seront à prendre en considération pour de futurs aménagements.

Le coût des travaux de restauration est estimé à **20 000.00 € TTC**.

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, soit une participation de 60% du montant estimatif TTC.

Financement :

- Agence de l'Eau : 80%
- SBO : 20%

Les travaux devront faire l'objet de consultations conformément au Code des Marchés Publics.

Le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé,
- de donner délégation à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNER



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
 ÎLE-DE-FRANCE  
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Crénelé le :

17 MARS 2017



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-13

#### Restauration morphologique de l'Ouche aval sur les terrains de la BA 102- demande de subvention

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine

Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,

Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.

Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaient excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,

Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Dans le cadre de la restauration de la morphologie de l'Ouche il est proposé d'intervenir sur les terrains que le SBO a acquis en rive gauche sur les communes de Longvic, Sennecey les Dijon et Neuilly les Dijon.

L'intervention consiste en un retrait des enrochements de pied de berge, un retalutage de la pente et le rognage du merlon du haut de berge sur 300 ml.

En complément de ces travaux il est prévu de déplacer le chemin de randonnée initialement implanté sur le haut de berge ainsi que le bornage des terrains.

Le coût de l'opération est estimé à **30 000.00 € TTC.**

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, soit une participation de 80% du montant estimatif HT.

Cours d'eau	Total HT	TVA 20.00 %	Total TTC	Agence RMC – 80%	Autofinancement SBO
Ouche	25 000 €	5 000 €	30 000 €	20 000 €	10 000 €

Les travaux devront faire l'objet de consultations conformément au Code des Marchés Publics.

Le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé.
- de donner délégation à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

#### **Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNERIS



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURG-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Quartier 141

17 MARS 2017





## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-14

#### Contrat de nappe de Dijon Sud

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche* :  
Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri
- *Vandenesse* :  
Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,
- *Vallée de l'Ouche* :  
Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,
- *Suzon* :  
Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.
- *Ouche urbaine*  
Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,
- *Ouche aval* :  
Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CAMBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

La Présidente rappelle que la CLE de l'Ouche est associée à la gestion de la nappe de Dijon sud par le biais de l'InterCLE créée entre les SAGE de l'Ouche et de la Vouge, demandée par le Comité de bassin, et compte tenu de la situation de cette nappe joignant hydrogéologiquement les deux bassins versants.

La CLE de l'Ouche, par délibération du 23 novembre 2015, a approuvé le contenu du contrat de nappe. Pour autant, c'est le SBO, structure porteuse du SAGE de l'Ouche qui est sollicité budgétairement, la CLE ne disposant d'aucun moyen propre.

Le contrat de nappe est une démarche partenariale et contractuelle, sans portée juridique, qui a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion durable de la ressource en eau souterraine de la nappe de Dijon Sud dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel 2016-2021, portées par la structure animatrice (InterCLE) ou par d'autres maîtres d'ouvrages publics et privés.

#### OBJECTIF ET ENJEUX DU CONTRAT

Le contrat de nappe de Dijon Sud est construit en cohérence avec les autres outils d'aménagement et de gestion présents sur le territoire (SAGEs Vouge et Ouche) et nationaux (SDAGE RM 2010-2015 puis 2016-2021) pour répondre aux objectifs de bon état chimique et quantitatif fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le programme d'action pluriannuel se décline en cinq grands enjeux d'intervention :

1. **Animation (ANIM)**: assurer la coordination pour une bonne gestion patrimoniale de la nappe
2. **Gestion quantitative (Q)** : assurer des prélèvements cohérents sur la nappe classée en Zone de Répartition des Eaux
3. **Résorption des pollutions (POL)** : caractériser, traiter et prévenir les pollutions sur la nappe (étude hydrodispersive)
4. **Suivis (SUI)** : améliorer les connaissances et assurer un suivi de la ressource
5. **Communication (COM)** : communiquer, sensibiliser et susciter l'engagement d'actions pour la préservation de la nappe

#### A CE TITRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT S'ENGAGENT :

- à adhérer aux enjeux et objectifs à atteindre sur la nappe de Dijon Sud,
- à rechercher la plus grande cohérence d'action avec l'ensemble des partenaires,
- à intégrer la question de la ressource en eau dans leurs politiques locales d'aménagement du territoire,
- à participer activement aux instances de concertation du contrat pour la bonne mise en œuvre du programme d'action,
- à s'impliquer techniquement et financièrement dans les actions du contrat lui incombant en tant que **co-financeur** des actions de l'InterCLE.

La liste des actions prévues au contrat de nappe sont listées en annexe 1 ci-jointe.

La part des dépenses non subventionnées est répartie entre les partenaires de l'Inter CLE :

- ✓ Communauté Urbaine du Grand Dijon,
- ✓ Communautés de Communes du Sud
- ✓ Communautés de Communes Gevrey Chambertin,
- ✓ Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ✓ **Syndicat du Bassin versant de l'Ouche**

Par ailleurs, l'EPTB Saône Doubs ne participe que sur le poste d'animateur.

Enfin, il est précisé que durant toute la durée du contrat, il est nécessaire de pérenniser le poste de chargé de mission de l'Inter CLE.

L'engagement dans ce contrat permet de bénéficier d'un appui technique et de conseils de l'InterCLE, facilite la mobilisation de financements publics pour les projets figurant dans le programme d'action et contribue à préserver une ressource en eau majeure tout en satisfaisant les différents usages.

**Au titre de l'exercice 2017, il est proposé d'inscrire :**

- ✓ 3 600 € en section de fonctionnement au titre de la participation au poste d'animateur « contrat de nappe »
- ✓ 3 472 € en section de fonctionnement correspondant à l'acompte de 40%, prévu à la convention, au titre de l'engagement des études

Cette inscription est une dépense nette du SBO au titre de la part non subventionnable du contrat de nappe.

Le conseil syndical, après avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition d'inscription budgétaire au titre de l'exercice 2017,
- AUTORISE la Présidente à signer le futur contrat de la nappe de la Dijon Sud,
- CHARGE la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNER



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Dijon

17 MARS 2017



Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower-left quadrant of the page.



## Comité syndical Séance du 08 mars 2017

### Délibération n° 2017-15

#### Etude de préfiguration à la prise de compétence GEMAPI sur les bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni **le 08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Madame la Présidente explique que la création d'un EPAGE unique sur les bassins Tille, Vouge et Ouche (TVO), garantissant le maintien d'une certaine proximité pour la gestion des cours d'eau et un équilibre des représentations, semble faire consensus.

Suite à une concertation entre les présidents des syndicats de rivières concernés par les bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge (SITIV, SITNA, SBO et SBV) il est apparu nécessaire d'engager le « contour » du futur EPAGE.

Cette étude juridique, technique et administrative serait encadrée par un Comité de Pilotage dont les membres seraient les quatre syndicats actuellement en place, les 14 EPCI à fiscalité propre du périmètre TVO, les services de l'Etat (Préfecture, DDT, etc..) et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

L'étude devra préciser :

- La pertinence des compétences à prendre dans l'EPAGE à créer,
- La gouvernance / représentativité des EPCI à fiscalité propre au sein de l'EPAGE à créer,
- Les besoins financiers pour la mise en œuvre de la GEMAPI,
- Les besoins financiers pour la mise en œuvre des compétences hors GEMAPI,
- Le prévisionnel budgétaire sur les 3 prochaines années,
- La pertinence ou non de la mise en place de la « taxe GEMAPI »
- Les modalités de transfert comptable des EPCI existants à l'EPAGE à créer,
- Les actions en cours ou programmées par les EPCI existants et leurs reprises par l'EPAGE à créer,
- Les moyens humains et financiers à mettre en œuvre dans l'EPAGE à créer,
- Le diagnostic et les modalités de transfert du personnel des EPCI existants à l'EPAGE à créer,
- L'organigramme de l'EPAGE à créer,

Madame la Présidente précise que, après accord des trois autres présidents, le SBV assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude ci-dessus mentionnée. Le coût de l'étude sera pris en charge également entre les quatre syndicats.

Une convention technique, financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage sera rédigée.

La dépense est estimée au maximum à 48 000.00 € TTC. Le plan de financement suivant est proposé :

- Agence de l'Eau RM&C : 38 400.00 € soit 80%
- SBV, SITIV, SITNA : 7 200 € soit 15%
- SBO : 2 400.00 € soit 5%

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement tel que mentionné ci-dessus
- Charge et autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution cette co-maîtrise d'ouvrage

#### Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Département :

17 MARS 2017



La Présidente,

*Christine Durneri*

Christine DURNERI





# Comité syndical Séance du 08 mars 2017

## Délibération n°2017-16

### Servitude d'implantation d'ouvrage gaz sur parcelle SBO commune de Varanges

---

Date de convocation : le 28 février 2017

Le comité syndical s'est réuni le **08 mars 2017** à 18h15 au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

#### Etaients présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine  
Messieurs FLAMAND Etienne, MYOTTE Denis, ROCHE Henri

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, RAFFEAU Michel, COL Camille, THIBEAUT Bernard,

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs BINCZAK Stéphane, MAILLOT Jean-Louis, POINTEREAU Hervé, CHATILLON Philippe, MORTUREUX Georges, CHOLET Bernard,

- *Suzon :*

Madame MARTIN-JORGE Arlette,  
Messieurs PORTMANN Pierre, GAUTHIER Jean-Pierre, DURIN Robert, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine, HERVIEU Catherine, TONOT Céline.  
Messieurs BAGNARD Jean-Dominique, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, GAUCHER Cyril, JACQUES Pascal, PELLETIER Stéphane,

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, VACHEZ Sylvain, DUROST Dominique, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, PAUTET Bernard, DUGIED Bertrand, LAURIOT Jacques,

#### Etaients excusés

Mesdames PERRIN-LOUVRIER Anne (pouvoir à M. BOURGOIN), VIART Patricia, CHALLAUX Michèle, CHARRET-GODARD Océane, CABBILLARD Noëlle,  
Messieurs DESSEREE René (pouvoir à M. COL), MICHEL Jean-François (pouvoir à M. POINTEREAU), DUTHU Alain, MOURLET Stéphane, BUIGUES Jean-François, JULIEN Gérard (pouvoir à M. DUROST), BERTHIER Christophe (pouvoir à Mme DURNERIN), TRAHARD Gilles, PERROT Jean-Pierre, DERAÏN Vincent, REBSAMEN François, LANDRY Jean-Louis.

Le Syndicat du Bassin de l'Ouche est propriétaire d'une parcelle traversées par une canalisation de GRT Gaz.

Madame la présidente demande à ce que le comité syndical statue sur le point suivant :

« Autorisation pour régulariser l'acte authentique constatant une servitude pour l'implantation d'ouvrages gaz au profit de GRTGAZ sur la parcelle cadastrée section ZA numéro 66 située à VARANGES (21110), appartenant au SBO ».

Il a été joint à la convocation, la convention de servitude sous seing privé en date du 26/05/2015 ainsi que le plan de passage des réseaux.

Le Comité syndical décide :

- Donner l'autorisation à Madame la Présidente ou à tous collaborateurs de la S.E.L.A.S NOURISSAT MISSEREY STRIFFLING-VIARD, pour signer l'acte authentique à recevoir par Maître STRIFFLING, notaire associé à DIJON.

**Vote**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 41

La Présidente,

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 MARS 2017

